COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS
En date du lundi 14 avril 2025 à 18h

Présents : M. BLANQUE Pierre - M. BUL Alain - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude - Mme GAURENNE Sylvie - Mme LINTZ Ghislaine – M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie
Absente excusée : Mme INGLES Martine
Secrétaire de séance : Mme GAURENNE Sylvie
Date de convocation : 08/04/2025
Préambule : approbation du compte-rendu de la dernière réunion du CM

- **Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2024 Budget principal et CCAS**

Madame Ghislaine LINTZ, 1ère adjointe présente les résultats de l'exercice 2024 ainsi que les reports sur les budgets 2025, budget principal et CCAS. Elle explique les variations. Elle détaille ensuite les réalisations.
Les comptes de gestion 2024 sont approuvés à l'unanimité.
Les comptes administratifs 2024 sont approuvés à l'unanimité, le Maire étant sorti de la salle lors du vote.

- **Approbation du Budget principal 2025 et du budget 2025 du CCAS**

Madame Ghislaine LINTZ présente une vue synthétique de la situation financière de la commune puis explique le détail des dépenses et recettes du budget primitif 2025 de la commune et du CCAS.
Les budgets primitifs Commune et CCAS sont validés à l'unanimité.

- **Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025**

Monsieur le Maire propose un maintien des taux d'imposition pour 2025, ce qui correspond à :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,46 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 75,94 %,
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 19,95 %.

Le montant total prévisionnel 2025 au titre de la fiscalité directe locale est de 621 032 €.
Le conseil municipal valide à l'unanimité le maintien des taux d'imposition.

- **Demandes de subventions des associations**

Monsieur le maire expose les demandes de subventions des associations pour 2025. Elles sont validées comme suit :

ASSOCIATIONS	Montant accordé
RACC	450 €
Football Club Cerdagne Font-Romeu Capcir	150 €
ASSO SCLEROSE EN PLAQUES	100 €
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	100 €
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	300 €
PECHE ET PROTECTION EN MILIEU AQUATIQUE	100 €
CLUB DE GLACE FONT ROMEU	150 €
ADMR	150 €
AMF Téléthon	100 €
RESTOS DU COEUR	200 €

HOCKEY CLUB CERDAGNE CAPCIR	150 €
CHEMIN FAISANT	100 €
ECOLE DE MUSIQUE CAPCIR HAUT CONFLENT	150 €
SKI CLUB CAPCIR HAUT CONFLENT - Ski de fond	100 €
SKI CLUB ESPACE CAMBRE D'AZE	650 €
TRAIL CAMBRE D'AZE	650 €
ASSO PARENTS D'ELEVES CAPCIR GARROTXES	50 €
ASSO PARENTS D'ELEVES RPI DU CAMBRE D'AZE	200 €
Total - Compte 65748 **CCAS**	**3 850 €**
Comité d'animation	SACEM + aide matériel - fournitures + logistique
Naturiders	Dotation en matériel

- **Participation aux frais de gestion informatique 2023/2024 pour le SIECA et le SIAEPA**

Le conseil municipal valide la participation du SIECA et du SIAEPA aux frais de gestion informatique engagés par la commune, comme suit :
Participation SIECA pour 2023/2024 : 5 746,88 €
Participation SIAEPA pour 2023/2024 : 13 903,36 €

- **Engagement à la certification de la gestion durable des forêts**

Le conseil municipal renouvelle son engagement dans la certification de gestion durable des forêts PEFC pour 5 ans, pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune possède, représentant une contribution financière pour les 5 années de 689,44 €.

- **Accès au Pla du Cambre d'Aze par la piste forestière**

Monsieur le Maire annonce que TRIO va ouvrir la station du Cambre d'Aze en saison estivale afin de proposer entre autres des activités VTT sur les pistes balisées du domaine. Le télésiège ainsi que le téléski de l'Orée seront ouverts. Une restauration sera proposée au Chalet Sylvain situé au Pla du Cambre. Se pose la question de l'accès au Pla du Cambre aux véhicules motorisés durant les heures d'ouverture de la station.
Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

- **Achat d'un camion**

L'achat d'un camion nécessaire au service technique de la commune nécessite un recours à l'emprunt.
La Caisse d'Epargne propose un prêt d'un montant de 40 000 € pour une durée de 4 ans, avec un taux d'intérêt annuel fixe de 3,5 %.
Le conseil municipal valide cette proposition.

- **Achat de terrain, zone du Boutas**

Un terrain constructible est à la vente, zone du Boutas. L'acquisition de ce terrain permettrait à la commune de conserver le chemin d'accès au Boutas ainsi que l'accès au canal pour les agents techniques.
Une partie de ce terrain pourrait être divisé en 3 ou 4 parcelles à bâtir.

Questions diverses

- **Chenilles processionnaires,**

Monsieur Vincent Echard présente la proposition d'une société utilisant des phéro-ball, méthode utilisée contre les chenilles processionnaires du pin. Une visite sur site est prévue pour quantifier les zones à traiter,

et proposer un planning d'intervention. Un courrier sera envoyé aux propriétaires concernés et une réunion publique sera organisée. Le conseil municipal valide cette proposition de traitement contre les chenilles processionnaires.

➢ Affouage,

Monsieur Vincent Echard expose qu'il convient de préciser certains points dans le règlement de l'affouage. Lors de l'inscription, si l'affouagiste désire confier la coupe de son lot à un exploitant, le nom de ce dernier devrait apparaître. Il conviendra également de déterminer si un exploitant doit résider dans la commune et s'il peut exploiter plusieurs lots.

➢ Visite projet agrivoltaïque,

Monsieur le Maire expose au conseil l'invitation de la société Valeco à la visite d'un démonstrateur en agrivoltaïsme bovin dans la Vienne, le 23 avril 2025. Quatre élus élus participeront à cette visite.

➢ Projet lotissement « Carpe Diem »,

Monsieur le Maire expose la demande du lotisseur de régulariser la partie de la rue Général de Gaulle privée en la cédant à la commune et la possibilité d'une prise en charge de la réalisation du trottoir par la mairie. La proposition va être soumise à l'avocat conseil de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h30.

Le Maire,
Pierre BLANQUE

MAIRIE de S'-PIERRE-DELS-FORCATS (Pyr.-Or.)

La secrétaire de séance,
Sylvie GAURENNE